

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016**

Convocation du 26 septembre 2016.

Le trente septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Michel PERRIN, Jean-Luc TANGRE, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Catherine GSCHWIND, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Christine LE FOLL qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Aurélie MOYSAN, Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Ordre du jour** :

- Finances
  - Décision modificative
  - Acceptation de crédits
- Tarifs du SPANC
- Demandes de subventions
- Travaux de voirie
- Noël
- Questions diverses.

**FINANCES**

❖ **DECISION MODIFICATIVE**

*Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à effectuer les opérations budgétaires suivantes :*

*Dépenses de fonctionnement :*

*article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) + 2 977.04 €*  
*article 60633 (fournitures de voirie) - 2 977.04 €*

❖ **ACCEPTATION DE CREDITS**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les chèques de 643.43€ et de 1 200.38 € correspondant au remboursement d'un sinistre dans les garages municipaux,*

**S.P.A.N.C.**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de réviser le montant de la redevance pour chaque nature des opérations de contrôle selon les barèmes fixés dans le tableau ci-dessous :*

PRESTATION	ARTICLE	PRIX € HT	PRIX € TTC TVA (10 %)
<b>Contrôle de Conception</b> d'une installation d'assainissement.	Article 11	90,00 €	99,00 €
Deuxième contrôle de conception suite à un avis défavorable ou un dossier incomplet.		50,00 €	55,00 €
<b>Contrôle d'Exécution</b> d'une installation d'assainissement.	Article 13	160,00 €	176,00 €
Deuxième contrôle d'exécution suite à un avis défavorable.		115,00 €	126,5 €
<b>Contrôle de Conformité en cas de cession immobilière : pour une habitation</b>			
<b>Contrôle de Conformité en cas de cession immobilière : pour une habitation</b>	Article 16	160, 00 €	176,00 €
<b>Contrôle de Conformité en cas de cession immobilière : pour un établissement industriel, activité, etc.</b>		280,00 €	308,00 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement : pour une habitation</b>			
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement : pour une habitation</b>	Article 18	105,00 €	115,50 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement : pour un établissement industriel, activité, etc.</b>		175,00 €	192,50 €
Réalisation d'un sondage pédologique lors d'un contrôle		25,00 €	27,50 €

## TRAVAUX

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de l'attribution des travaux de voirie à l'Entreprise WIAME pour un montant HT de 69 508 € ,*

Le Conseil municipal remercie le Département qui a bien voulu réhabiliter les rives de la RD20.

Une réunion concernant les opérations de viabilité hivernale va être organisée. Les personnes qui souhaitent apporter leur contribution sont les bienvenues et peuvent se rapprocher d'Alain LEGRAND.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le principe de ralentir les automobilistes rue du Grand Morin par l'installation de 3 ralentisseurs d'un montant estimatif HT de 13 200 € et sollicite l'aide financière du Conseil départemental.*

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide financière de Monsieur le Député Christian JACOB, pour les travaux de restauration de l'intérieur de l'église estimés à 25 106.10 € HT.*

## FESTIVITES

### ❖ NOEL

Danielle POIRSON informe le Conseil que le Père Noël passera samedi 10 décembre ; comme d'habitude une petite scène sera proposée par les enfants.

**Les enfants qui souhaitent participer au spectacle en tant qu'acteurs sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat.**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de commander les jouets pour les enfants âgés de moins de 12 ans auprès du fournisseur DE NEUTER et renouvelle la délivrance de chèques cadeaux d'une valeur de 20 euros aux enfants du village âgés de 12 à 14 ans, bons cadeaux établis auprès de l'Entreprise SODEXO,*

Un sondage sera réalisé auprès des Tigéens de plus de 65 ans pour déterminer les modalités et la date d'un repas de fin d'année

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 82 ans, domiciliées à Tigeaux depuis 2001 et présentes dans la commune à ce jour.*

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte que l'enveloppe 2016 des primes de fin d'année pour les 4 employés municipaux se montera à 3 202.83€ , charges non comprises.*

### ❖ Autres festivités

- La soirée trimestrielle des enfants aura lieu le 4 novembre sous le thème d'Halloween.
- Les Rois seront fêtés le 7 janvier,

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ INFORMATIONS

#### ○ Participation citoyenne

Une réunion concernant la sécurité du village est organisée sous l'égide de la Gendarmerie le **vendredi 7 octobre** à 19h30. La présence d'un **maximum de Tigéens** est souhaitable.

#### ○ Arrêtés municipaux

Les propriétaires sont tenus de **faire ramoner** leurs cheminées avant le 30 novembre (le ramonage chimique par brique est insuffisant au regard des assurances).

Chaque propriétaire doit **entretenir le trottoir** situé devant sa propriété en toutes saisons et plus particulièrement par temps de neige ou de verglas.

Malgré de nombreux rappels, beaucoup d'arbres et arbustes empiètent sur le domaine public. Le Conseil insiste sur l'**obligation** faite aux riverains des voies publiques d'**élaguer** leurs végétaux à l'**aplomb de leur clôture**.

Le Conseil rappelle que **les déjections d'animaux** doivent être ramassées par leurs maîtres.

#### ○ Formalités administratives

Les **listes électorales** prennent en compte les demandes d'inscription déposées avant le 31 décembre de l'année.

L'inscription nécessite la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile.

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire **recenser** (entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant) en se présentant à la mairie munie d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement lui sera remise. Ce document, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

- **Déchets ménagers**

Les dépenses concernant la collecte des déchets ménagers sont gérées par la Communauté de communes.

Chaque année le vice-président prévoit un budget et détermine ainsi la taxe qui sera prélevée sur les ménages, (cette taxe étant appliquée aux bases communales).

Michel PERRIN présente le bilan de la collecte des déchets

En 2015 la récupération du verre par ECO EMBALLAGE a rapporté 3 215€ aux Tigéens (montant qui vient en déduction du coût total des collectes). Il y a de moins en moins de tonnage d'une année sur l'autre...

107.90 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées à TIGEAUX en 2015, cela a coûté 34 200€ .

La collecte sélective a totalisé 16.4 tonnes de déchets

La collecte des extras-ménagers a totalisé 16.2 tonnes

Poids des déchets végétaux 26.4 tonnes

Au coût de ramassage et traitement de ces différents déchets viennent s'ajouter les taxes, la fourniture de sacs à déchets verts, de composteurs et de bacs de borne à verre.

La dépense totale pour la collecte et le traitement de tous les déchets s'est élevée à 50 613 € à laquelle il faut retirer les recettes Eco-emballage pour arriver à un coût de 47 398 € portant ainsi la taxe sur les ménages 2016 à 13.87%.

- **Etat civil**

Le Conseil félicite Sylvie et Emmanuel qui se sont unis le 20 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h35.